

GÉRER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

📍 Référence : CSE28

€ Tarif intra : nous contacter

🕒 Durée préconisée : 1 jour



INTRA

Vous souhaitez cette formation en intra, contactez-nous au :

📞 01 45 49 99 15

@ contactentreprises@udd.eu



Public :

Délégués syndicaux,
membres du CSE

Objectifs :

- Recenser les possibilités offertes en matière d'activités sociales et culturelles (ASC)
- Appréhender la responsabilité du CSE dans l'organisation des ASC
- Savoir organiser la gestion des ASC
- Appréhender les risques URSSAF

Programme :

1. Définition des ASC

- Caractéristiques
- Bénéficiaires
- Critères de choix
- Recensement des activités possibles
- Calcul du budget

2. Le CSE face au risque URSSAF

- Prestations du CSE : sont-elles
- soumises à cotisations sociales ?
- Que faire en cas de contrôle URSSAF ?
- Qui est responsable en cas de redressement URSSAF

3. La responsabilité du CSE lors de l'organisation des ASC

- Les dommages possibles
- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale

4. Comment développer les ASC ?

- Le rôle des commissions
- Les prestataires
- Les activités communes à plusieurs

5. Comment organiser la gestion des ASC ?

- Gestion informatisée ou non
- Budget et comptabilité analytique
- Cas pratique



Prérequis :

Aucun